

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **2 juillet 2025, à 15h00** à la salle du conseil sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Denise Corneau et Marie-Céline Hébert , messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson et Noël Picard.

Est absent : Monsieur Gilles Payer.

La directrice générale adjointe Mme Monique Dupuis est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été transmis conformément aux articles à tous les membres présents sur le territoire par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01).

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

1. Ouverture de la séance extraordinaire par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Sentier national – Autorisation de présenter une demande d'utilisation du territoire public et à signer les documents
4. Période questions
5. Fermeture de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2025-07-41296

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 15h03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-07-41297

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Sentier national – Autorisation de présenter une demande d'utilisation du territoire public et à signer les documents

2025-07-41298

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déposer une demande auprès du Centre de service du territoire public pour les sections de Sentier national situées sur le territoire public dans la région de l'Outaouais;

Considérant que la municipalité de Duhamel doit obtenir une autorisation d'utilisation du territoire public pour l'ensemble de ses sentiers.

IL EST RÉSOLU

QUE

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise Mme Liette Quenneville, directrice générale et greffière trésorière à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre des Ressources naturelles et des Forêts, ainsi que tous les documents officiels requis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

5. Levée de la séance

2025-07-41299

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 15H05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Monique Dupuis
Directrice générale adjointe